



PROCES VERBAL de l' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des AMIS de VAULSERRE et du TRIÈVES - le 16 JUIN 2018 - 15h00

Les membres de l'association Les Amis de Vaulserre et Trièves se sont réunis en Assemblée Générale à l'Ermitage Jean Reboul à St Maurice en Trièves sur convocation du président.
Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur propre nom ou en tant que mandataire.

L'assemblée est présidée par Éric Balesta, président de l'association.
Gilbert Le Gal, administrateur, et Yvette Terrier, sont désignés comme scrutateurs, ce qu'ils acceptent.

Le président accueille les participants et...

Il rappelle ensuite l'ordre du jour:

1. Rapport moral et d'activité
2. Rapport financier 2017. Approbation du rapport et des reports au budget 2018
3. Présentation du budget prévisionnel 2018 et approbation
4. Élections au Conseil d'Administration

Et indique que l'ensemble des documents (rapport moral, rapport financier et comptes de l'association) a été adressé à chacun des membres avec les convocations.

1. Rapport moral et d'activité

Le président, Éric Balesta, en souligne les points principaux.

L'activité 2017 de l'Ermitage Jean Reboul s'est maintenu à un bon niveau, tant pour nos séjours AVT (au nombre de 5 et toujours très demandés) que pour l'accueil de séjours d'associations fidèles à l'Ermitage (APAJH, HANDICHIENS,...)

Pour mieux faire connaître l'Ermitage et les services qu'il peut offrir, le site internet *ermitage-jean-reboul.fr* a été complètement refait, avec l'aide d'une association locale.

La grande affaire de l'année 2017 a été la recherche de subventions pour la réalisation de la station d'épuration, obligatoire pour être en conformité avec la loi de 2005. Christian Roux a ainsi pu obtenir le financement de 85 % du budget total, grâce au soutien de l'Agence de l'eau, d'E.D.F., de GAIA et du Conseil Départemental. La réalisation est prévue pour mars 2018

Le rapport moral et d'activité est adopté à l'unanimité.

2 – Rapport financier, approbation des comptes 2016 et affectation du résultat

Le trésorier, Laurent Lelaquet, commente les comptes 2016.

A la lecture du compte de résultat 2017 de l'Ermitage Jean Reboul, 3 constats sont à noter par rapport à l'exercice comptable 2016 :

- l'établissement arrive désormais au point d'équilibre, les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées,
- le chiffre d'affaires a augmenté de 12,6 %,
- la masse salariale a augmenté de 11 %, du fait du nécessaire recours accru à des accompagnateurs salariés.

Au plan de l'association, l'autofinancement s'améliore nettement et les fonds propres remontent

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport financier sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 et les comptes de ce même exercice. Elle donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat. L'assemblée décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat (42.577 €) en report à nouveau.

3 – Budget prévisionnel 2018 :

L'association est en gestion propre et ne bénéficie d'aucune subvention ou convention avec un organisme d'état pour son financement.
Le budget prévisionnel 2018 présenté a été établi en prolongement des bons résultats de l'Ermitage en 2017 (chiffre d'affaires et charges). Il couvre nettement les charges globales de fonctionnement de l'association. Des efforts renouvelés pour la mise en place de séjours et d'accueil à l'Ermitage et la recherche de fonds propres auprès de nos adhérents et sympathisants, peuvent permettre d'améliorer ce résultat prévisionnel fixé à -54.000 € (avec 95.000 € d'amortissements).

Ce budget est adopté à l'unanimité

Rapport spécial du Président :

« En qualité de président de notre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.
Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée aux articles L.612-5 du code de commerce et L. 313-25 du code de l'action sociale et des familles. Conformément à la position de la CNCC, les rémunérations des cadres salariés résultant de l'application d'une convention collective sont classées parmi les conventions courantes. Seules sont soumises à la procédure des conventions réglementées, les rémunérations complémentaires qui seraient versées par l'entité. »

4. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Pour la présente élection, une administratrice ne se représente pas :

Annette PELLEGRIN

Sont rééligibles et se représentent :

Charles BOUAZIZ, Jean MENUET.

Nouveaux candidats : Georges BARBARIN, Alexandra CLEMENT, Marc DELMAS, Dominique GAVILLON, Manon GIRARD, Lucien LUMBROSO, Nicole MICHEL

Nombre d'adhérents cotisants : 355

Nombre de pouvoirs : 102 + Membres votants présents 11 = 113 votes exprimés

Les scrutateurs donnent les résultats : tous les candidats sont élus. Ceux-ci exercent leur fonction, conformément aux statuts, pour une durée de 3 ans.

5. Montant de la cotisation pour 2019 : maintenue à 25 €

Eric BALESTA
Président A.V.T.



Gilbert LE GAL
Secrétaire A.V.T.

